La Force en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Trimestriel n° 44
juillet 2021

déposé le
5.07.2021

AVIGNON PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

SOMMAIRE

Nos activités p. 2
Assemblée Générale de l'UDR-FO de Vaucluse p. 3
Résolution p. 4, 5 et 6 - Motion p. 7 - Instances élues p. 7
Avertissement au gouvernement et au patronat p. 8

La Commission exécutive de l'Union Départementale FO dit Non au projet de stationnement payant sur le parking du centre hospitalier d'Avignon.

Informée du projet d'instauration du stationnement payant sur le parking du Centre hospitalier d'Avignon avec une gestion concédée à une entreprise privée, la CE de l'Union Départementale Force Ouvrière de Vaucluse, réunie le 2 juillet 2021, exprime, avec son syndicat de l'Hôpital et son Union Départementale des retraités, sa totale opposition à ce projet.

Traiter une insuffisance de places de stationnement en supprimant la gratuité du stationnement, c'est faire payer ceux qui sont contraints d'utiliser leur voiture pour se rendre à l'hôpital, c'est aussi faire payer leurs parents et amis qui effectuent des visites pour les soutenir, les aider à faire face à leur(s) pathologie(s).

L'UDFO Vaucluse rappelle que l'hôpital public, intégrant son parking, a été construit par la collectivité publique, c'est-à-dire par les impôts payés par les citoyens, et que le fonctionnement des hôpitaux est assumé à 80 % par l'Assurance maladie, c'est-à-dire par les cotisations sociales.

Il ne serait pas acceptable de frapper les malades au porte-monnaie à hauteur de la durée de leur hospitalisation ou de leurs soins, ni de pousser les visiteurs à réduire leur temps de visite aux malades, qui plus est dans un département à la 7ème place des plus pauvres de France avec 11,5 % de la population sous le seuil de pauvreté.

L'UDFO Vaucluse estime que, plutôt que réduire, année après année, le budget et les moyens de l'hôpital public, les pouvoirs publics doivent répondre aux demandes de toutes les catégories de personnels. Cela aurait évité la situation dramatique des services hospitaliers face à la Covid-19, cela éviterait que les directeurs d'hôpitaux recherchent des ressources ou des économies dans la privatisation, la sous-traitance de services, la concession de parkings…

L'UDFO Vaucluse dénonce sans réserve ce projet de privatisation de la gestion du parking de l'hôpital d'Avignon qui conduirait à taxer les patients et les visiteurs au profit d'intérêts privés.

L'UDFO Vaucluse exige son abandon immédiat.

Non au parking payant à l'hôpital d'AVIGNON !
Maintien de la gratuité !

Avignon, le 2 juillet 2021

Notre action contre l'instauration du stationnement payant sur le parking de l'hôpital d'Avignon

18 avril 2021 L'UDR dénonce le projet de stationnement payant par un long communiqué **démontant point par point cette opération** de privatisation du parking. La presse départementale s'en fait largement l'écho.

17 mai Pour l'abandon de ce projet, le Bureau écrit **à tous les Maires du grand Avignon** et à **ceux du Gard et des Bouches du Rhône du bassin d'attraction de l'hôpital d'Avignon**. Une information par message électronique est également adressée aux **135 autres maires** de Vaucluse ainsi qu'à l'**Association départementale des maires** pour solliciter également leur intervention. Un seul Maire nous a répondu.

18 juin **Demande d'audience commune du syndicat FO de l'hôpital et de l'UDR** au Maire d'Avignon, Présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital.

29 juin Une conseillère technique du cabinet du Maire nous propose un « ***rendez-vous téléphonique*** ». Nous lui exprimons notre refus car, sauf à considérer que l'usager de l'hôpital est un « cochon de payant », bon à engraisser un gestionnaire privé de parkings, nous proposer d'« *échanger* » sur cette question au téléphone avec un interlocuteur sans aucun pouvoir est tout sauf sérieux, pour ne pas dire méprisant à notre égard. Nous avons transmis une contestation très argumentée de ce projet, projet que les élus ne sauraient ignorer parce que tous leurs administrés sont concernés. Nous allons effectuer une nouvelle demande d'**audience** au Maire d'Avignon et largement diffuser la prise de position de l'UD.

NOS ACTIVITÉS

Lundi 12 avril : Bureau Départemental
Décision de rédiger un communiqué pour informer de l'attaque contre la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon, communiqué très détaillé tant sur les « prétextes » invoqués que sur les conséquences pour les patients et leurs proches.

1er mai : participation à la manifestation intersyndicale et Interview de Laure Lambertin et Marcel Brigati dans le Dauphiné libéré.

10 mai : Conseil d'Administration
Elaboration des suites à donner au communiqué POUR LE MAINTIEN DE LA GRATUITE DU PARKING DE L'HOPITAL D'AVIGNON :
- interpeller les personnes qui ont voté pour dans le Conseil de surveillance,
- adresser un courrier aux maires des communes dont les habitants sont soignés dans cet hôpital pour les inviter à œuvrer à l'abandon de ce projet.
- agir avec le syndicat FO-santé

25 mai : Bureau Départemental. Dernières mesures pour la tenue de l'A.G.

4 juin : **Assemblée Générale**
Après avoir dû reporter plusieurs fois l'Assemblée Générale pour cause « d'état d'urgence sanitaire » nous avons pu l'organiser dans la salle du Rex. 34 militants ont ainsi pu débattre de la situation, des tâches accomplies et de celles à venir.

Le rapport d'activité et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Le projet de résolution élaboré par le Conseil d'Administration a fait l'objet d'une bonne discussion intégrant des amendements et il a été adoptée à l'unanimité.
Une motion demandant l'inscription d'un onglet « Retraite » (*lire page 7)*, discutée, amendée, a été adoptée à l'unanimité.
Il a également été décidé de proposer au syndicat FO du CHA une demande d'audience commune auprès du maire d'Avignon contre la privatisation du parking de l'hôpital

L'élection du Conseil d'Administration, de la commission de contrôle se sont effectuées à l'unanimité. Le C.A. nouvellement élu a procédé à l'élection du bureau qui s'est effectuée à l'unanimité.

Cette Assemblée a été l'occasion de témoigner à trois de nos militants la reconnaissance de l'organisation. Michèle Peyron, Marcel Brigati et Jean-Marie Cartoux ont reçu la médaille de FORCE OUVRIERE et un diplôme réalisé par l'UDR 84.
Tous trois ont été des militants actifs dans leur secteur professionnel et ont représenté F.O. dans différentes structures. La retraite venue, ils ont participé à la vie de notre UDR-FO 84 et sont aujourd'hui encore actifs dans notre organisation. Michèle qui n'a pas pu venir recevra diplôme et médaille plus tard.

Marcel BRIGATI

Jean-Marie CARTOUX

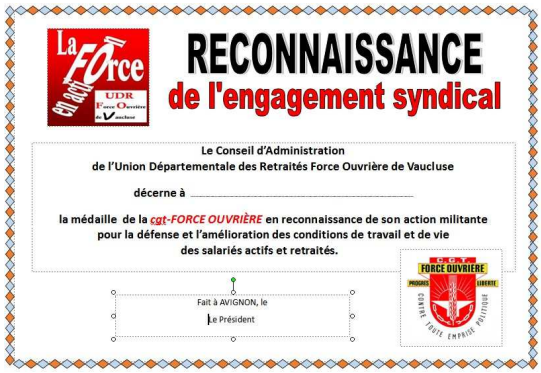
RECONNAISSANCE
de l'engagement syndical

Le Conseil d'Administration
de l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse
décerne à _____
la médaille de la cgt-FORCE OUVRIÈRE en reconnaissance de son action militante
pour la défense et l'amélioration des conditions de travail et de vie
des salariés actifs et retraités.

Fait à AVIGNON, le
Le Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR-FO DE VAUCLUSE

C'est dans la grande salle du Rex à Montfavet que s'est tenue, dans le respect des mesures sanitaires, l'Assemblée Générale statutaire de l'UDR-FO de Vaucluse.
Les travaux ont été présidés par Jean-Claude Salivet, mem-bre du Bureau de l'Union Confédérale des Retraités FO, avec la participation de Jean-Luc Bonnal Secrétaire général de l'Union Départementale FO de Vaucluse.

De gauche à droite Jean-Luc BONNAL, Jacques FASSIÉ, Jean-Claude SALIVET, Jean-Marie CARTOUX

Jean-Luc Bonnal a salué le militantisme des retraités FO, leur implication dans l'animation des Unions Locales et leur participation active aux actions interprofessionnelles, en particulier leur forte présence dans les cortèges de l'UD lors des mobilisations.

Jacques FASSIÉ a présenté un rapport d'activité très dense reflétant le dynamisme du Conseil d'Administration ; si la pandémie et les mesures de l'état d'urgence ont singulièrement compliqué la tâche de l'UDR, le fonctionnement a été préservé, l'information des adhérents a été assurée et de multiples actions ont été conduites pour défendre les intérêts des retraités.

Jean-Marie CARTOUX a présenté un rapport de trésorerie qui témoigne de la bonne santé financière de l'UDR-FO 84. La Commission de Contrôle a certifié que les comptes sont réguliers et sincères et proposé que l'Assemblée Générale donne quitus au trésorier. Les deux rapports ont été votés à l'unanimité.

Le projet de résolution a vu de très riches échanges pour définir précisément le mandat que portera le Conseil d'Administration (*lire page 4*).

Jean-Claude SALIVET a apporté le salut fraternel de l'UCR-FO et a conclu les travaux de cette Assemblée Générale qui s'est déroulée dans une ambiance fraternelle.

RÉSOLUTION

Assemblée Générale de l'UDR-FO de Vaucluse

MONTFAVET 4 juin 2021

Le mandat

adopté à l'unanimité

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse réunie le 4 juin 2021 à Montfavet réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la charte d'Amiens. Seule l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence étatique, économique, politique, religieuse peut permettre de rassembler les salariés, chômeurs et retraités pour une défense effective de leurs droits et intérêts matériels et moraux.

L'Assemblée Générale dénonce l'offensive forcenée du Gouvernement actuel, dans la continuité des politiques des gouvernements précédents, contre tous les acquis sociaux et démocratiques.

Elle se déclare opposée à toute restriction des libertés sous prétexte de lutte contre le virus Covid 19, et aux prolongations successives du régime d'exception, qui visent principalement à faire passer les plans de régression sociale en tentant d'empêcher toute résistance de la classe ouvrière. Elle condamne les atteintes aux droits fondamentaux de réunion, de manifestation, de revendication sous prétexte de « crise sanitaire ». Elle entend combattre toute atteinte à l'expression publique des revendications et aux prérogatives de représentation et d'action des organisations syndicales.

L'Assemblée Générale affirme sa détermination à défendre les intérêts et les revendications des retraités et à s'opposer aux plans dictés par les directives de l'Union Européenne organisant la destruction des services publics, des systèmes de solidarité assurés par la Sécurité Sociale et du Droit du travail. L'UDR FO 84 agira avec les retraités, les salariés, les chômeurs, les jeunes, par l'action syndicale interprofessionnelle, et en recherchant l'unité syndicale sur des revendications claires.

L'Assemblée Générale dénonce les contre-réformes qui se succèdent au profit exclusif de la Finance. Ces contre-réformes développent et aggravent la pauvreté, le chômage, les inégalités, la précarité et détruisent les services publics.

L'Assemblée Générale déclare inacceptable la situation faite aux retraités.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a versé plusieurs centaines de milliards d'euros aux grands patrons, contribuant ainsi à enrichir de manière éhontée cette minorité privilégiée de notre pays qui, pour autant, continue à licencier en masse.

L'Assemblée Générale rappelle que les retraités, déjà lourdement taxés, voient leur pouvoir d'achat régresser d'année en année tandis que les dividendes boursiers et les grandes fortunes atteignent des sommets inouïs.

L'Assemblée Générale dénonce la tentative du pouvoir politique de présenter les retraités comme des privilégiés, de les culpabiliser, pour justifier de leur faire payer le coût d'une crise sanitaire et économique dont ils ne sont en rien responsables.

L'Assemblée Générale s'indigne du lourd tribut en termes de vies humaines payé par les retraités depuis le début de la pandémie. Le gouvernement en porte l'entière responsabilité par la poursuite de la politique de fermetures de lits d'hôpital, de suppression de postes, de réduction des budgets des établissements de soins.

L'Assemblée Générale condamne toutes les atteintes portées à la dignité humaine, au droit d'être soigné en fonction de sa pathologie et non en fonction de son âge ou de ses moyens financiers.

>>>

RÉSOLUTION

Ces droits, qui résultent des ordonnances de 1945 qui ont créé la Sécurité Sociale, ont été conquis par les luttes de nos anciens dans un contexte pourtant marqué par les plus grandes difficultés sociales, économiques et sanitaires.

L'Assemblée Générale dénonce et s'oppose à la décision gouvernementale de faire adopter, en août 2020, par le parlement la création d'une cinquième branche, hors Sécurité Sociale, prenant en charge la perte d'autonomie. Selon le rapport Vachey, sa gestion serait assurée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et son financement par différentes mesures fiscales faisant les poches aux retraités et aux familles.

L'Assemblée Générale revendique la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale dans le cadre de la branche Maladie et son financement par le salaire différé que constituent les cotisations salariales et patronales.

L'Assemblée Générale rappelle que de tout temps FO s'est opposée aux exonérations de cotisations patronales et souligne qu'il est impératif d'y mettre fin. Entre1992 et 2018, le patronat a bénéficié de 496,1 milliards d'euros d'exonérations de cotisations de Sécurité Sociale. Rappelons que 62,50 milliards n'ont pas été compensés par l'État au détriment de la Sécurité Sociale (source ACOSS – août 2019).

La CADES[1] finance la Sécurité Sociale en empruntant sur le marché à des taux bien plus élevés que ceux accordés à l'État. Depuis Maastricht, les gouvernements prennent des mesures qui tendent à substituer totalement l'impôt (CRDS[2], CSG et CASA[3]) aux cotisations, aboutissant à l'étatisation de la Sécurité sociale, c'est-à-dire à la mainmise du pouvoir sur le budget de la Sécurité Sociale, ce que FO condamne.

L'Assemblée Générale exige le maintien du système de retraite actuel par répartition (issu des acquis de 1945), le maintien du code des pensions civiles et militaires, les régimes complémentaires ainsi que les régimes spéciaux ou particuliers existants.
Elle exige l'abandon complet et définitif du projet de contre-réforme de retraite par points qui vise à substituer au versement actuel des pensions et retraites, selon des principes d'égalité et de solidarité, une logique d'individualisation des droits assortie d'une absence de garantie des taux de remplacement.

A l'heure où le gouvernement organise la privatisation de tous les services publics, la suppression de l'accueil physique au profit d'internet, exclut de fait les plus vulnérables.
L'Assemblée Générale condamne le « tout numérique » qui se développe pour supprimer des emplois, réduire les coûts de fonctionnement en en transférant une partie sur les usagers alors même que nombre de personnes ne sont pas équipées ou ne maîtrisent pas l'outil informatique. Elle dénonce l'amplification de l'inaccessibilité des services, y compris en matière de santé, en raison de la suppression des services d'accueil, de la dématérialisation, de l'absence de réponse téléphonique.

Pour lutter contre cette exclusion, l'Assemblée Générale revendique avec insistance :

- le retour des services publics de proximité avec un accueil physique, et dénonce les implantations de FRANCE SERVICES qui n'est pas un service public et dont l'objectif consiste à la mise en place à marche forcée de la dématérialisation en lieu et place des guichets de proximité des services publics de plein exercice,
- qu'il soit fait obligation à tous les services publics ainsi qu'aux entreprises assumant une mission de service public d'avoir un numéro téléphonique dédié avec des personnes physiques répondant aux appels et non des plateformes au personnel non formé,
- que les bulletins de retraite ou de pension soient transmis, sous la version papier,
- que soit considéré le droit au retour de l'usager à la relation papier comme obligatoire,
- que toute modification des droits de l'usager soit signifiée sous forme papier.

>>>

RÉSOLUTION

NOS REVENDICATIONS

- Dans les EHPAD : application immédiate du ratio 1 pour 1 (dans le Vaucluse, il est de 0,6) ;
- la création des postes de médecins, d'infirmiers, permettant de mettre fin aux déserts médicaux, création de lits d'hôpital en nombre suffisant pour prendre en charge à tout moment les patients dont l'état de santé l'exige ;
- le retour d'un service public de qualité pour répondre à tous les besoins élémentaires des retraités (santé, transports, culture, sécurité, etc.) avec présence physique d'agents qualifiés ;
- le retour à une gestion paritaire de la Sécurité Sociale telle qu'à sa fondation en 1945 ;
- le maintien ou le retour à des tarifs règlementés pour le gaz et l'électricité et l'abandon des projets menaçant la péréquation tarifaire. L'Assemblée Générale dénonce par ailleurs les taxes exorbitantes sur le gaz et l'électricité et s'insurge que la TVA s'applique à ces taxes qui sont déjà des impôts déguisés ;
- le bénéfice d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé ;
- l'abrogation de la CSG et d'ores et déjà, dans l'immédiat, l'annulation, pour tous, de la hausse de son taux intervenue en 2019 ;
- le retour à l'indexation au 1er janvier des retraites et pensions des régimes de base et complémentaires, des pensions de réversion sur l'évolution générale des salaires et exige le rattrapage du pouvoir d'achat perdu (de 2008 à 2019, les prix (hors tabac) ont augmenté selon l'INSEE de 12,93 %, et le SMIC de 20,3 % ; mais les pensions n'ont été revalorisées dans le même temps que de 8,6 % et les complémentaires de 6 à 8 % !) ;
- un minimum de retraite pour tous qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à la règle des dix meilleures années pour le calcul des retraites du privé, la suppression de la décote, une retraite complète sur la base de 37,5 années de travail, le retour à l'âge légal de départ à 60 ans ;
- le maintien et l'amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, elle revendique le relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la suppression des conditions de ressources dans le régime général. De plus, elle revendique le bénéfice de la pension de réversion aux couples ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS),
- le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ;
- la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions des retraités ayant élevé 3 enfants ou plus,
- la suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% ;
- la suppression de la CASA (Contribution Additionnelle à la solidarité pour l'Autonomie) ;
- l'abrogation de la taxe « Covid » sur les cotisations des complémentaires santé ;
- la suppression de la taxation du passage aux Urgences sans hospitalisation.

AU PLAN LOCAL

L'Assemblée Générale déplore le nombre insuffisant de maisons de retraite publiques dans le Vaucluse et le manque de financement public pour la création de nouveaux établissements.
Elle revendique un plan d'aide urgent pour les Établissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui sont dans une situation critique, mettant en difficulté le personnel, en nombre insuffisant, et les résidents insuffisamment entourés et aidés.

L'Assemblée Générale revendique le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital public d'Avignon et de ceux de tous les services publics.

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration de l'UDR-FO de Vaucluse pour amplifier les actions menées en défense des retraités.

L'Assemblée Générale réclame une politique publique d'adaptation de l'habitat, de la ville, des transports publics, des services, de l'environnement et de l'espace social, au vieillissement de la population.

L'Assemblée Générale appelle tous les retraités à s'organiser pour la défense de leurs revendications et de leurs droits en rejoignant l'UDR-FO de Vaucluse

---

1. CADES caisse d'amortissement de la dette sociale
2. CRDS contribution au remboursement de la dette sociale
3. CASA contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie

MOTION pour un espace « retraités » sur le site confédéral

Pour les syndiqués retraités ou futurs retraités, un petit onglet essentiel !

Réunis en Assemblée Générale à Montfavet le 4 juin 2021, les retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse :

⇒ rappellent qu'ils ont assuré la continuité des fondateurs de la cgt-FORCE OUVRIERE qui refusaient l'emprise du parti communiste sur la CGT et ont œuvré activement à la création de la cgt-FORCE OUVRIERE, à son développement, à l'enracinement dans les entreprises et les administrations et au maintien de l'indépendance de notre Confédération,

⇒ réaffirment que la défense des intérêts des retraités ne peut se faire qu'en convergence avec les actifs.

Ils insistent sur le fait que

- les retraités sont la mémoire du Syndicat et qu'ils participent à la vie des Fédérations, des Unions Départementales, des Unions Locales
- l'action conduite tant par l'UCR-FO que par ses structures s'inscrit totalement dans le cadre des orientations et des actions de la Confédération en faveur des salariés, actifs, chômeurs, retraités et préretraités, basées sur la solidarité entre les générations et entre toutes les catégories de salariés.

Ils soulignent qu'il est donc indiscutable que l'UCR-FO a toute sa place au sein de la cgt-Force Ouvrière, comme le confirme d'ailleurs l'article 3 ter des statuts de la cgt-FO (1).

Ils constatent que l'UCR-FO n'apparaît plus sur le site officiel de la Confédération. alors qu'avant la nouvelle version du site de la Confédération, en cliquant sur l'onglet « **RETRAITE** », apparaissaient chronologiquement toute l'activité de l'UCR-FO, le compte-rendu des assemblées générales des diverses UDR-FO, etc.

C'est une source de renseignements et également la mémoire des combats antérieurs menés par l'UCR-FO qui a disparu. De plus, l'onglet « **RETRAITE** » indiquait aux salariés en activité que les retraités FORCE OUVRIERE sont organisés au sein de l'UCR-FO et qu'ils y auront toute leur place le moment venu. C'était donc une incitation à demeurer syndiqué ou à se syndiquer qui disparaît avec l'onglet.

En conséquence, les retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse expriment le souhait que les retraités retrouvent toute leur place sur le site officiel de la Confédération avec la réapparition d'un onglet « **RETRAITE** » permettant d'accéder aux informations de l'UCR-FO.

Ils font remarquer avec insistance qu'alors que la population vieillit, que le nombre de retraités suit une courbe exponentielle, que les gouvernements pressurent de plus en plus les retraités, leur demande est d'autant plus justifiée : **l'UCR-FO doit être présente sur le site de la Confédération.**

Adoptée à l'unanimité

(1) Article 3ter des statuts de la cgt-FO : «au sein de la cgt-FO, l'Union Confédérale des Retraités FORCE OUVRIERE a vocation, au travers de leurs structures respectives, locales, départementales, nationales, fédérales, à rassembler tous les retraités et préretraités des secteurs privé, public et nationalisé. »

NOUVEAUX CA, BUREAU ET COMMISSION DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARMONICO Jean Luc - **BRIGATI** Marcel - **CAPELLE** Pierre - **CARTOUX** Jean Marie - **CHATOUX** Yves
COFFY Jean Pierre - **EBERLE** Annie - **FASSIE** Jacques - **HUGUES** Robert **LAMBERTIN** Laure
MORCILLO Paulette - **PRUNET** Marie José - **REBOULET** Eric - **ROUIRE** Roger - **ROVINI** Jean Louis
SOULIS Jean Marie - **VUACHET** Nadine

BUREAU

FASSIE Jacques, **Président - EBERLE** Annie, **Vice Présidente - CHATOUX** Yves, **Secrétaire**
LAMBERTIN Laure, **Secrétaire - COFFY** Jean Pierre, **Trésorier - ROVINI** Jean Louis, **Trésorier-adjoint**

COMMISSION DE CONTRÔLE

DARNELL HORTENSE - **DONZET** Suzy - **LAUGIER** Jean LUC

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr

Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

Avertissement au gouvernement et au patronat

Pour les droits et la justice sociale

Les organisations syndicales réunies le 1er juillet affirment que la solution à la crise sanitaire et la reprise d'activité ne peut se faire sans les travailleurs et travailleuses du public et du privé.

La situation sanitaire ne peut et ne doit pas être utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié.es dans tous les domaines : emplois, conditions et temps de travail, salaires, sécurité sociale, retraites et assurance chômage en particulier.

Le quoi qu'il en coûte d'hier ne sera pas demain le quoi qu'il en coûte pour les travailleuses, les travailleurs, les jeunes et les retraité.es qui n'ont pas à payer la facture sous quelques formes que ce soit.

Conditionner des aides publiques selon des normes sociales et environnementales doivent permettre de préserver et créer de nouveaux emplois.

L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés.

L'enjeu climatique environnemental est majeur. La nécessaire transition écologique ne peut se faire qu'en préservant l'emploi et les droits des salarié.es.
Les syndicats vont organiser et préparer des assemblées générales et des réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.

Les organisations syndicales affirment leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des jeunes et des retraité.es qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale.
D'ores et déjà, elles décident de réunir une intersyndicale le 30 août.

Le 1er juillet 2021

ABONNEMENT Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)
Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins édités.